Réf. Farde e-Assemblées : 2635739

N° OJ : **51**

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/01/2025

Objet : Contrat École Drootbeek.- Appel à projets "Retour aux sources".- Règlement de participation.

Le Conseil communal,

Vu l'Ordonnance relative au Contrat École du 16 mai 2019 ;

Vu le courrier de perspective.brussels du 9 décembre 2019 informant la Ville de Bruxelles de sa participation à la réalisation d'un Contrat Ecole regroupant quatre écoles situées dans un même îlot à Laeken : Sainte-Ursule (FR), "Sint-Ursula" (NL), "De Zenne" (NL) et le Collège de la Fraternité (FR) ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 avril 2021 portant exécution de l'ordonnance du 16 mai 2019 relative au Contrat Ecole ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 9 décembre 2021 approuvant le programme du Contrat École Drootbeek et octroyant à la Ville de Bruxelles une subvention de 1.840.007,00 EUR au titre de projets d'investissement et d'actions ;

Vu sa décision du 21 février 2022 adoptant la convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville de Bruxelles définissant les conditions et modalités d'octroi de la subvention accordée en vue de la réalisation de projets d'investissement et de projets d'actions coordonnés par la Ville de Bruxelles dans le cadre du Contrat École Drootbeek ;

Considérant que l'action "Retour aux sources" vise à retracer et à cartographier, avec les élèves des différentes écoles du Contrat École Drootbeek et les riverains, la riche histoire du site scolaire et du quartier. L'objectif étant de compiler les informations récoltées dans un livrable (exposition mobile, photographies, manuel à destination des enseignants…), idéalement accessible au quartier (exposition sur les murs d'enceinte de l'école, visites guidées par les élèves...) ;

Considérant que l'action "Retour aux sources" sera menée jusqu'à la fin de l'année 2025 par le(s) lauréat(s) d'un appel à projets dont le budget s'élève à 11.503,00 EUR ;

Considérant que préalablement au lancement de l'appel à projets, il y a lieu d'en approuver le règlement ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRÊTE :

Article unique : Le règlement de l'appel à projets "Retour aux sources" organisé dans le cadre du Contrat École Drootbeek, est adopté.

Annexes :

- Règlement de l'appel à projets (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Formulaire de candidature (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Fiche-projet (Consultable au Secrétariat des Assemblées)